



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Réparation de Pompes	
Solicitation No. - N° de l'invitation W684E-19LP01/A	Date 2019-05-24
Client Reference No. - N° de référence du client W684E-19LP01	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWU-005-11633
File No. - N° de dossier PWU-9-42006 (005)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-06-11	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Virakorn, Matthew	Buyer Id - Id de l'acheteur pwu005
Telephone No. - N° de téléphone (780)278-6153 ()	FAX No. - N° de FAX (780)497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 3 CDSB EDMONTON BUILDING 177 10500 STATION FORCES EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

SPÉCIFICATION

RÉPARATION DE MOTEURS ET DE POMPES À LIQUIDES

GARNISON D'EDMONTON
EDMONTON (ALBERTA)

DATE : 2019/02/05

1. Les travaux effectués dans le cadre du présent contrat couvrent la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, des matériaux et de la supervision nécessaires pour effectuer la réparation et le remplacement de divers moteurs et pompes. Les travaux seront réalisés comme et lorsque nécessaire, et lorsque demandé par le ministère de la Défense nationale (MDN), la Section des opérations immobilières (Edmonton) - RPOS (EDM.), la garnison d'Edmonton à Edmonton en Alberta. Les travaux peuvent être effectués sur place ou au lieu d'affaires de l'entrepreneur, où les composants devant être réparés peuvent être livrés et récupérés par un employé du MDN.
2. Respecter toutes les mesures de sécurité en matière de construction imposées par le *Code national du bâtiment*, le Workers' Compensation Board, ainsi que les autorités et les actes municipaux.
3. Lorsque des travaux sont effectués à une hauteur dépassant les normes données dans les codes ci-dessus, l'entrepreneur doit fournir des systèmes anti-chute utilisant des ancrages anti-chute existants ou, en leur absence, des ancrages temporaires acceptés par l'ingénieur.
4. Effectuer tous les travaux conformément à la dernière édition du *Code national du bâtiment* (CNB) du Canada, du *Code canadien de l'électricité* (CCE), du *Code national de la plomberie* (CNP) du Canada et de tous les autres codes fédéraux, provinciaux et municipaux applicables se rapportant aux métiers mis en cause dans la présente spécification.
5. Les déplacements sur le site doivent être sujets aux restrictions imposées par l'ingénieur ou le commandant de la garnison. Veillez à ne pas trop encombrer le site de matériaux et d'équipements.
6. Heures normales de travail : les heures normales de travail doivent être de 0730 heures à 1600 heures du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Les heures d'urgence de travail doivent être sur une base de vingt-quatre (24) heures par jour et de sept (7) jours par semaine, y compris les jours fériés. L'entrepreneur doit fournir une cote écrite pour la réparation/le remplacement, et obtenir une approbation écrite de l'ingénieur avant de débiter les travaux. L'entrepreneur doit être prêt à travailler en urgence seulement lorsque demandé et jugé nécessaire par le responsable du contrat du MDN. Tous les

travaux prévus et effectués par l'entrepreneur à l'extérieur des heures normales de travail nécessitent la permission et l'approbation du responsable du contrat du MDN.

7. Travaux d'urgence : l'entrepreneur doit fournir des services d'urgence, et effectuer des travaux d'urgence pour le MDN sur une base de vingt-quatre (24) heures par jour et de sept (7) jours par semaine. Lorsque le MDN l'avise d'une urgence, l'entrepreneur doit intervenir immédiatement et être sur place dans un délai de quatre (4) heures. Une fois sur le site, l'entrepreneur doit prendre des mesures immédiatement et prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation. Il est obligatoire de garder le MDN informé en tout temps de la progression et des coûts de toutes les urgences.
8. Construire et maintenir des échafaudages de façon à ce qu'ils soient rigides et sécuritaires. Faire en sorte qu'ils soient indépendants des murs. Les enlever lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.
9. Le MDN peut mettre fin au contrat en tout ou en partie, sans frais ou pénalité pour le MDN, en tout temps en donnant un avis écrit de résiliation à l'entrepreneur.
10. L'entrepreneur doit être facile à rejoindre par le MDN et disponible rapidement pour le MDN en tout temps pendant tout le présent contrat. Tout le personnel assigné au site par l'entrepreneur doit être muni d'un téléphone cellulaire pour que les communications soient efficaces. Fournir au MDN tous les numéros de contact pertinents immédiatement après l'attribution du contrat.
11. L'emplacement des inamovibles, des appareils, des sorties (outlets), des services souterrains, etc., indiqué ou spécifié, doit être considéré approximatif. L'entière et la précision ne sont pas garanties. L'emplacement doit être comme prescrit et requis pour convenir aux conditions lors de la pose et comme cela est raisonnable. Avant la pose, informez l'ingénieur de l'imminence de la pose et consultez-le concernant l'emplacement.
12. Lorsque les travaux effectués dans le cadre du présent contrat comportent une entrée dans des services existants ou un branchement à de tels services, effectuez les travaux aux moments indiqués par les autorités en dérangeant le moins possible les piétons, les véhicules, les occupants du bâtiment et le déroulement des activités dans le bâtiment. Fournissez comme et lorsque requis des barrières, des lampes de poche, des panneaux et les objets du même type.
13. Le MDN peut permettre temporairement et sans frais l'accès à l'eau potable et au réseau électrique pour la construction. L'usage de ces services pourrait ne plus être permis sans préavis à cause des besoins du MDN et sans l'acceptation de quelque responsabilité que ce soit concernant des dommages et des délais.
 - a) L'ingénieur doit confirmer les lieux de branchement et indiquer la disponibilité des ressources sur place. L'entrepreneur doit demander une permission écrite à l'ingénieur avant tout branchement.

- b) Tous les branchements temporaires doivent être effectués conformément aux codes fédéraux applicables mis en cause, sauf avis contraire.
 - c) L'entrepreneur doit fournir sans frais pour le MDN la main-d'œuvre, les lignes, l'équipement et les branchements temporaires nécessaires pour apporter ces services requis sur le site du projet.
14. Le soudage et l'utilisation d'une flamme nue dans des structures du MDN ou à côté de telles structures nécessitent l'approbation du chef des pompiers de la garnison. Les dispositifs de fixation actionnés au moyen d'explosifs ne doivent pas être utilisés sans la permission écrite de l'ingénieur. Les *Fire Orders and Regulations for the Contractor* font partie de ces spécifications (voir l'annexe A).
15. Tous les travaux visant à vérifier la protection de l'alarme-incendie des systèmes d'alarme-incendie existants aux fins de la maintenance, de la réparation, de la mise à niveau ou du remplacement de système d'alarme-incendie actuels propriété du MDN nécessitent un permis de travail sur les systèmes d'alarme et de suppression d'incendie automatiques. Voir l'appendice B.
16. Qualifications pour vérifier les systèmes d'alarme-incendie :
- a) Électricien certifié qui se qualifie en vertu de l'*Alberta Fire Code* pour effectuer la maintenance de systèmes d'alarme-incendie;
 - 1. Certifié avant le 1^{er} septembre 1991 et ayant terminé une formation postsecondaire reconnue en matière de maintenance de systèmes d'alarme-incendie et approuvée en vertu des éditions antérieures de l'*Alberta Fire Code*; ou
 - 2. Certifié en tant qu'électricien de l'Alberta après le 1^{er} septembre 1991;
 - b) Les technologues et les techniciens qualifiés en vertu du Fire Code peuvent vérifier un système d'alarme-incendie ou effectuer un audit lorsque les services d'un ingénieur professionnel ne sont pas requis;
 - c) Un ingénieur professionnel lorsque nécessaire.
17. Les matériaux doivent être neufs sauf avis contraire. Se conformer aux plus récentes instructions imprimées du fabricant concernant les matériaux et les méthodes de pose. Aviser l'ingénieur par écrit concernant tout conflit entre ces spécifications et les instructions du fabricant afin que l'ingénieur puisse désigner la spécification à suivre.
18. Acceptabilité des matériaux : les matériaux acceptables sont des matériaux qui sont spécifiés dans les documents du contrat et qui respectent entièrement les critères de conception. Les demandes d'« acceptation » de matériaux en sus des matériaux présentement considérés « acceptables » par les spécifications ou les dessins doivent être présentées avec des données d'appui complètes comme les dessins et les données d'essai d'un fabricant en un (1) exemplaire à l'autorité contractante, ainsi qu'en

cinq (5) exemplaires à l'ingénieur. L'acceptation de tels matériaux sera effectuée à un moment et d'une façon qui encourageront la force complète d'une concurrence légitime. Les demandes doivent être reçues au moins dix (10) jours ouvrables avant la date limite de réception des soumissions.

19. Produits acceptables : les produits énumérés comme « produits acceptables » doivent être utilisés comme guides. Les matériaux, les modèles ou les fabricants non énumérés ne sont pas exclus. L'équipement ou les matériaux proposés doivent respecter les mêmes exigences de rendement et normes, ainsi que l'approbation de l'ingénieur.
20. L'équipement et les matériaux doivent être certifiés CSA.
21. L'entrepreneur doit obtenir et fournir un permis d'installation électrique pour la partie électrique du présent contrat. Le permis doit être obtenu auprès d'une entreprise d'inspection de protection électrique locale possédant les permis et les certifications lui permettant de faire des affaires à Edmonton et en Alberta. Payer tous les frais connexes pour des services et présentez les documents contractuels qui doivent être examinés. Envoyer un « certification d'acceptation » à l'ingénieur immédiatement à la fin du contrat.
22. Il incombe à l'entrepreneur de se conformer à la procédure d'exploitation standard C-8 (SOP C-8) de la Section des opérations immobilières (Edmonton) pour le creusage et l'excavation. Ce document peut être vu en communiquant avec l'ingénieur.
 - a) Tous les services souterrains existants connus doivent être exposés manuellement s'il y a un conflit avec la réalisation de nouveaux travaux.
23. Avant qu'une excavation extérieure, qu'une rénovation intérieure ou qu'une excavation d'une quelconque nature puisse débiter, l'entrepreneur doit remplir un permis de creusage de la Section des opérations immobilières (Edmonton) et effectuer les vérifications normales d'emplacement de services.
24. Toutes les dimensions doivent être vérifiées sur le site par l'entrepreneur et être approuvées par l'ingénieur.
25. Supervision des travaux : un contremaître ou un responsable doit être désigné par l'entrepreneur et doit être présent sur le lieu des travaux en tout temps pour servir de lien avec l'ingénieur.
26. Tout ce qui appartient au MDN doit être adéquatement protégé. Tout dommage causé par l'entrepreneur doit être réparé à ses frais.
27. L'ingénieur pourrait fournir des dessins supplémentaires à l'entrepreneur pour aider à l'exécution adéquate des travaux. Ces dessins supplémentaires seront émis à des fins d'éclaircissement seulement. De tels dessins doivent avoir la même signification et le même but que s'ils accompagnaient les dessins d'origine.

28. Le verbe « fournir » doit signifier « fournir et poser ». Le verbe conjugué « indiqué » doit signifier « tel qu'illustré sur les dessins ou noté dans les documents contractuels ».
29. L'entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier pour la totalité de l'équipement et des matériaux.
30. À la fin du projet, fournir un ensemble de « dessins de recollement » pour identifier les emplacements de l'équipement et des matériaux, ainsi que les modifications apportées aux travaux.
31. Fournir des panneaux d'avertissement comme requis par le responsable de l'inspection et l'ingénieur. Il est impératif que l'environnement de travail demeure sécuritaire.
32. Nettoyage : empêcher l'accumulation de déchets qui créent des dangers; ne pas éliminer les déchets liquides volatils en les jetant dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les drains sanitaires; entreposer les déchets volatils dans des contenants métalliques couverts et les enlever du lieu de travail quotidiennement; fournir une ventilation adéquate lors de l'usage de substances volatiles ou nocives; enlever la graisse, la poussière, la saleté, les taches, les étiquettes, les marques de doigts et les autres corps étrangers qui résultent des travaux effectués dans le cadre du présent contrat et qui se trouvent sur les surfaces extérieures ou intérieures visibles. Tous les débris et les déchets doivent être enlevés et éliminés de la propriété du MDN.
33. Civil général
- a) Dommmages : L'entrepreneur doit colmater et réparer tous les dommages qui ont été causés par les travaux de construction effectués dans le cadre du présent contrat. Les colmatages s'agenceront à la construction et aux finis existants.
34. Mécanique général
- a) Références
1. American Society of Heating, Refrigeration and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE).
 - a) ASHRAE 90.1-01, *Energy Code for Buildings Except Low-Rise Residential Buildings*.
 2. Electrical Equipment Manufacturers' Advisory Council (EEMAC).
- b) Dessins d'atelier
1. Présentez des dessins d'atelier conformément aux instructions générales.

c) Présentation

1. Présenter les données de maintenance pour qu'elles soient incorporées aux manuels de maintenance et d'exploitation. Inclure le guide de dépannage.

35. Produits mécaniques

a) Moteurs

1. Fournir des moteurs répondant aux normes de la CSA pour l'équipement mécanique comme spécifié.
2. Si la livraison du moteur spécifié retardera la livraison ou la pose de n'importe quel équipement, poser le moteur approuvé par l'ingénieur pour l'utiliser de façon temporaire. L'acceptation définitive de l'équipement n'aura pas lieu avant que le moteur spécifié ne soit posé.
3. La tension, le cycle et la phase du moteur doivent être comme spécifiés. Effectuez une coordination avec la division électrique concernant les moteurs spécifiés ou substitués. Communiquer les divergences à l'ingénieur aux fins de révision.
4. Types : Baldor, Bodine, Century, Dayton, Fasco, Franklin, Universal, Maska, Doerr, Rotom, Emerson, Lincoln, Marathon, Teco, Siemens, Westinghouse, Leeson, WEG, Electrohome.

a) Assurer la correspondance avec les éléments suivants existants :

1. Puissance;
2. Vitesse : entraînement à fréquence variable; couple variable, réglable et fixe; couple constant;
3. Tension et nombre de phases;
4. Tous les moteurs 60 Hz;
5. Conception NEMA;
6. Facteur d'entretien;
7. Tâche;
8. Classe d'isolation;
9. Augmentation de température;
10. Type d'enceinte;
11. Démarrage du moteur (tension complète ou réduite);

- b) Si le nouveau moteur n'a pas les mêmes spécifications que le moteur en place, fournissez à l'entreprise de services d'ingénierie des dessins d'atelier détaillés du nouveau moteur pour approbation.

5. Efficacité

- a) Moteurs de moins de 1,2 kW : efficacité d'au moins 77 %.

- b) Moteurs de 3,73 kW à 7,5 kW : efficacité d'au moins 88 %.
 - c) Moteurs de 7,5 kW à 18,7 kW : efficacité d'au moins 92 %.
 - d) Moteurs de plus de 18,7 kW : efficacité d'au moins 94 %.
6. Moteurs de moins de 373 W ou de 1/2 HP : vitesse comme indiquée, travail en continu, protection intégrée contre la surcharge, fixation résiliente, phase unique, 120 V, sauf avis contraire.
7. Moteurs de 373 W ou de 1/2 HP et plus : EEMAC classe B, à induction à cage d'écureuil, vitesse comme indiquée, travail en continu, abrité, roulement à billes, augmentation maximale de température de 40 °C, 3 phases, 575 V, sauf avis contraire.
8. Entraînements par courroie
- a) Placer des courroies renforcées dans la poulie motrice. Les courroies multiples doivent être fournies et montées par jeux assortis.
 - b) Utiliser des réas en acier ou en fonte fixés à des arbres au moyen de clés amovibles, sauf avis contraire.
 - c) Pour les moteurs de moins de 7,5 kW : réas d'entraînement à pas réglable standard ayant une portée de $\pm 10\%$. Utiliser la position médiane de la portée pour un régime (tr/min) spécifié.
 - d) Taux d'entraînement minimal : 1,5 fois le taux de la plaque d'identification sur le moteur. Garder les charges en porte-à-faux à l'intérieur des exigences de conception du fabricant sur les arbres de moteur principal.
 - e) Les plaques de montage sur glissières doivent permettre les ajustements dans l'axe.
 - f) Fournir un ensemble de courroies de rechange pour chaque ensemble posé.
9. Protecteurs d'entraînement
- a) Fournir des protecteurs pour les entraînements non protégés.
 - b) Protecteurs pour entraînements par courroie
 - 1. Écran en métal déployé soudé au châssis en acier.
 - 2. Bas et hauts en tôle d'une épaisseur d'au moins 1,2 mm.

3. Trous de 38 mm de diamètre sur les deux centres d'arbre pour insérer le tachymètre.
 4. Amovibles pour l'entretien.
- c) Fournir un moyen de graisser et d'utiliser les instruments d'essai avec les protecteurs en place.
- d) Poser les protège-courroies pour permettre aux moteurs de bouger pour régler la tension des courroies.
- e) Protecteur de raccord souple
1. En forme de U, acier doux galvanisé d'une épaisseur d'au moins 1,6 mm.
 2. Le fixer solidement en place.
 3. Amovible pour l'entretien.
- f) Sorties et entrées de ventilateur sans protection
1. Écran en métal déployé ou en fil machine, galvanisé, mailles de 19 mm.
 2. Zone sans filet du protecteur : pas moins de 80 % d'ouvertures de ventilateur.
 3. Fixez-les bien en place.
 4. Amovibles pour l'entretien.
- b) Pompes hydroniques
1. Types
 - a) Circulateurs sur canalisation.
 - b) Circulateurs verticaux sur canalisation.
 - c) Pompe centrifuge à simple ouïe.
 - d) Pompe centrifuge à ouïe double.
 2. Volute : comme spécifiée.
 3. Roue : comme spécifiée.
 4. Arbre : comme spécifié.
 5. Joint : comme spécifié.
 6. Raccord : comme spécifié.

7. Moteur : comme spécifié.
8. Pression de conception : comme spécifiée.

c) Pompes de plomberie

1. Types
 - a) Pompe de circulation d'eau chaude domestique.
 - b) Pompe de gavage en eau domestique.
 - c) Pompe de vidange.
 - d) Pompe d'eaux d'égoût et de cale.
2. Capacité : comme spécifiée.
3. Construction : comme spécifiée.
4. Contrôle : comme spécifié.

d) Pompe à incendie

1. Contrôleur et pompe à incendie centrifuge à arbre horizontal ou turbine à arbre vertical étiquetés, ULC et emballés.
2. Matériaux et construction respectant ANSI/NFPA 20.
3. Capacité : comme indiquée pour répondre à la NFPA et aux exigences de système de protection-incendie.
4. Accessoires répondant aux exigences de la NFPA 20/ANSI et :
 - a) Dérivation de pompe à incendie munie de robinets d'isolement et de clapets de non-retour.
 - b) Alarme de côté aspiration visuelle et sonore.
 - c) Robinets à tige montante et à filetage extérieur sur robinets d'aspiration ou d'isolement sur le déchargement et à supervision électrique.

- e) Pompe régulatrice de pression de type jockey
1. Généralités : contrôleur et pompe alternative ou centrifuge à entraînement électrique, à commande directe et de type horizontal.
 2. Capacité : comme indiquée pour respecter la NFPA et les exigences du système de protection-incendie.
 3. Accessoires respectant ANSI/NFPA 20.

36. Exécution mécanique

- a) Moteurs
1. Fixer solidement en place.
 2. Rendre amovibles pour l'entretien, faciles à remettre en place, et positivement en place.
- b) Pompe hydroniques
1. Avant de démarrer la pompe, s'assurer que le système de protection contre la surchauffe et les autres dispositifs de protection sont posés et fonctionnels.
 2. Après avoir démarré la pompe, s'assurer qu'elle fonctionne adéquatement et de façon sécuritaire.
 3. Faire fonctionner la pompe en continu pendant 12 heures.
 4. Vérifier le fonctionnement du système de protection contre la surchauffe et des autres dispositifs de protection, en cas de faible débit et d'absence de débit.
 5. Purger l'air de la volute.
 6. Éliminer la cavitation, le clignotement et l'entraînement d'air.
 7. Mesurer la chute de pression au niveau de la crépine lorsqu'elle est propre et avec les débits finaux.
- c) Pompes de plomberie
1. Tolérances d'application : débit plus 10 %, moins 0 %. Pression plus 10 %, moins 5 %.
 2. Obtenir l'approbation du fabricant avant d'effectuer une vérification de rendement (VR) pour s'assurer que les garanties demeurent intactes.

3. Vérifier l'alimentation.
4. Vérifier les tailles de réchauffeur de surcharge de démarreur.
5. Démarrer les pompes, vérifier la rotation de la roue.
6. Vérifier si le fonctionnement est adéquat et sécuritaire.
7. Vérifier les réglages et le fonctionnement du sélecteur arrêt-manuel-automatique, des commandes de fonctionnement, de sécurité et de limite, des alarmes visuelles et sonores, des dispositifs de protection contre la surchauffe et des autres dispositifs de protection.
8. Tester le fonctionnement de l'alternateur.
9. Régler les fuites par les roulements refroidis par eau.
10. Régler les presse-étoupes d'arbre.
11. Régler le débit de fuite des presse-étoupes d'arbre de pompe conformément aux recommandations du fabricant.
12. Vérifier la base pour voir s'il y a flottaison libre et s'il y a absence d'obstruction sous la base.
13. Faire fonctionner les pompes en continu pendant 12 heures.
14. Vérifier la pose et le fonctionnement des joints mécaniques et des joints de type fouloir. Effectuer les réglages nécessaires.
15. Régler l'alignement des tuyaux et du conduit pour assurer une entière souplesse.
16. Éliminer les causes de la cavitation, du clignotement et de l'entraînement d'air.
17. Mesurer la chute de pression au niveau de la crépine lorsqu'elle est propre et avec les débits finaux.
18. Remplacer les joints si la pompe est utilisée pour dégraisser le système ou pour produire temporairement de la chaleur.
19. Vérifier les niveaux d'huile de graissage.
20. Désinfection
 1. Nettoyer, désinfecter et rincer les réservoirs et les canalisations à eau domestique conformément aux exigences du responsable ayant juridiction.

2. À la fin, fournir des rapports d'essai en laboratoire sur la qualité de l'eau en vue de l'approbation par l'ingénieur.

21. Rapports : - inclure :

1. Résultats de vérification de rendement.
2. Formulaire de déclaration de renseignements sur les produits.
3. Courbes de rendement de pompe (famille de courbes) avec point final du rendement.

d) Pompes à incendie

1. Poser conformément au répertoire ULC, à ANSI/NFPA 20, aux instructions du fabricant et aux dessins d'atelier approuvés.
2. Aligner les arbres (pompe et moteur) conformément aux dégagements recommandés par le fabricant avant le démarrage.
3. Les fils doivent avoir un rendement conforme aux codes applicables et aux instructions du fabricant.
4. Effectuer la pose, l'inspection et l'évaluation conformément aux exigences d'acceptation conformément à ANSI/NFPA 13.
5. Effectuer une évaluation hydrostatique pour voir si les exigences du système de protection-incendie auquel cela sera branché sont respectées.
6. Vérification de l'alarme-incendie
 1. Effectuer des essais conformément à CAN/ULC-S537. Tester chaque dispositif et circuit d'alarme pour s'assurer que le système transmet l'alarme au panneau de commande, et actionner l'alarme générale et les dispositifs auxiliaires. Vérifier les panneaux annonciateurs pour s'assurer que les zones sont montrées correctement. Simuler des mises à la masse et des bris concernant les circuits de signalement et de l'alarme pour s'assurer que le système fonctionne adéquatement.
 2. Circuits de classe A – Tester chaque conducteur sur tous les circuits pour savoir s'ils sont capables de fournir un signal d'alarme de chaque côté de la défaillance de circuit ouvert simple près du point le plus au milieu du circuit. Réinitialiser l'unité de commande après chaque alarme et corriger la défaillance imposée après chaque essai. Tester chaque conducteur sur tous les circuits pour voir s'il est capable de fournir un signal d'alarme pendant un défaut à la terre imposé près du point le plus au milieu du circuit. Réinitialiser l'unité de commande après chaque alarme et corriger la défaillance imposée après chaque essai.

3. Circuits de classe B – Tester chaque conducteur sur tous les circuits pour savoir s'ils sont capables de fournir un signal d'alarme du côté ligne de la défaillance de circuit ouvert simple imposée au dispositif le plus lointain électriquement du circuit. Réinitialiser l'unité de commande après chaque alarme et corriger la défaillance imposée après chaque essai. Tester chaque conducteur sur tous les circuits pour voir s'il est capable de fournir un signal d'alarme pendant un défaut à la terre imposé au dispositif le plus lointain électriquement du circuit. Réinitialiser l'unité de commande après chaque alarme et corriger la défaillance imposée après chaque essai.
4. Acceptation finale soumise à l'inspection des ingénieurs et du chef des pompiers de la garnison d'Edmonton.

e) Nettoyage

1. Une fois l'installation terminée et le fonctionnement vérifié, enlever les matériaux en surplus, les matériaux en excès, les déchets, les outils et l'équipement.



Government of Canada / Gouvernement du Canada

ME

Contract Number / Numéro du contrat W684E19LP01
UNCLASSIFIED Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction CFB EDMONTON ME	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Perform service and repair/replacement for Motors and Fluid Pumps for CFB Edmonton		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui <i>com</i>
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat ME W684E-19LP01
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? *ON DND PREMISES, UNSCREENED PERS.*
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? *MAY ONLY ACCESS PUBLIC/RECEPTION ZONE.* No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



ME

Contract Number / Numéro du contrat W684E19LP01
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support IT																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Government of Canada / Gouvernement du Canada

ME

Contract Number / Numéro du contrat W684E19LP01
UNCLASSIFIED Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION

13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Berger, J.O. Major	Title - Titre OC	Signature <i>JOBerger</i>
--	----------------------------	------------------------------

Telephone No. - N° de téléphone 780-973-4011 ext 2300	Facsimile No. - N° de télécopieur 780-973-4020	E-mail address - Adresse courriel jean-oilvier.berger@forces.gc.ca	Date 28/02/2019
---	--	--	---------------------------

14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Mark Erasmo	Title - Titre A/SENIOR SECURITY ANALYST	Signature <i>Mark Erasmo</i>
---	---	---------------------------------

Telephone No. - N° de téléphone 613-995-6196	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel mark.erasmo@forces.gc.ca	Date 22/03/2019
--	-----------------------------------	--	---------------------------

15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? / Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?

No / Non Yes / Oui ME

16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement

Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Title - Titre	Signature
---	---------------	-----------

Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	------

17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité

Name (print) - Nom (en lettres moulées) Anik Farrell - CSO 613-946-5194 anik.farrell@tpsgc-pwgsc.gc.ca	Title - Titre	Signature Farrell, Anik	Digitally signed by Farrell, Anik Date: 2019.03.28 11:41:24 -04'00'
--	---------------	-----------------------------------	--

Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	------